

Après de nombreuses réunions (22 janvier, 28 janvier, 5, 10 et 17 février 2026), un accord a été signé.



Objectif : défendre votre pouvoir d'achat, vos conditions de travail et vos parcours professionnels.

RÉMUNÉRATION

➔ Augmentations individuelles au mérite

- Enveloppe globale : **1 %** de la masse salariale
- Augmentation minimale garantie : 50 € brut par mois
- Attribution basée sur le mérite individuel et la performance
- Éligibilité : 1 an d'ancienneté minimum au 31/12/2025 (hors alternants, contrats professionnels et stagiaires)
- Application à compter du 1^{er} mars 2026 (sans rétroactivité)
- Vigilance particulière concernant l'égalité Femmes / Hommes

PARCOURS PROFESSIONNELS

➔ Prime tutorat alternance

- Reconnaissance de l'engagement des tuteurs
- Prime de 250 € par an pour les tuteurs encadrant jusqu'à 2 alternants

CE QUE LA CFTC A DÉFENDU EN NÉGOCIATION

- Une enveloppe d'augmentations
- Un accord d'intéressement pour mieux associer les salariés aux résultats
- Une prime de partage de la valeur en cas de bénéfice net fiscal exceptionnel
- Des mesures sociales collectives renforcées (prévention santé, RPS...)

➔ Primes exceptionnelles

- 0,1 % de la masse salariale versé en mars 2026
- 0,1 % supplémentaire mobilisable jusqu'à fin 2026, attribué à l'appréciation du management



TEMPS DE TRAVAIL & VALEUR AJOUTÉE

➔ Qualité de vie et conditions de travail

- Wonderbox « Bonne Retraite » : 100 € offerts lors d'un départ en retraite
- Sensibilisation du management : prévention des risques psychosociaux (RPS), droit à la déconnexion
- Amélioration de l'accompagnement en cas de maladie et au retour d'absence (clarification du déclenchement des indemnités)
- Réflexion engagée sur le remboursement des frais (transports, déplacements, outils et nouvelles technologies)

La CFTC reste mobilisée pour :

-  Défendre le **pouvoir d'achat**
-  Exiger plus de **reconnaissance collective**
-  Garantir **équité** et **transparence**

Accord applicable du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2027

La CFTC reste mobilisée pour :

- Défendre le **pouvoir d'achat**
- Exiger plus de **reconnaissance collective**
- Garantir **équité** et **transparence**

cftc-segula@sicsti.fr